

L'Hôtel-Dieu de Québec et les Auclair

La visite du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, prévue pour le 26 octobre prochain (NDLR : en 2003), nous fournit l'occasion de rappeler que l'histoire de l'ancêtre Pierre Auclair est liée à celle de cette communauté.

La seigneurie de Saint-Ignace



Mère Juchereau

En 1678, à l'âge de 23 ans, Pierre Auclair achète une terre à Charlesbourg. Cinq ans plus tard, voulant agrandir son domaine, il achète la terre voisine. Ces terres, situées à cinq kilomètres à l'ouest de l'église de Charlesbourg, relèvent de la seigneurie de Saint-Ignace, appartenant aux religieuses de l'Hôtel-Dieu. La supérieure est alors Mère Juchereau.

Chaque année, à Noël, Pierre Auclair s'acquitte des cens et rentes. Le cens est une redevance minimale d'un sol (sou) par arpent de front. La rente, plus coûteuse, est d'un sol par arpent de superficie, plus un chapon par arpent de front. Un chapon est un jeune coq castré que l'on engraisse pour la table. Il est entendu qu'ils doivent être vifs et gras. Les censitaires étant au nombre d'une cinquantaine, le poulailler de la communauté s'enrichit ainsi de quelque deux cents volailles, de quoi se régaler et faire quelques cadeaux aux autorités civiles à l'occasion du temps des fêtes.

Le moulin banal



*Le moulin des Mères
en 1940.*

Le seigneur a le droit exclusif et le devoir de faire bâtir un moulin, où les censitaires feront moudre leur grain. Ce moulin, qui appartient au ban, c'est-à-dire à la seigneurie, est dit *moulin banal*. Le meunier et les frais d'entretien sont payés par les usagers, qui laissent pour cela le quatorzième minot qu'ils font moudre.

D'après les plans, le moulin de la seigneurie de Saint-Ignace sera bâti à l'endroit où la rivière du Berger coupe la terre de Pierre Auclair. Faute d'argent, le projet n'est réalisé qu'en 1695. Le contrat est donné à Jean LeRouge, un maître maçon habitué à construire des maisons, mais pas des moulins. L'aventure tourne au désastre. Le moulin est planté trop bas, de sorte que la roue à godets a du mal à tourner. L'affaire va en justice. On s'entend à frais partagés pour faire des améliorations, mais le moulin ne donnera jamais satisfaction. En 1722, les religieuses en bâtissent un nouveau en aval, sur la terre du voisin. Les ruines de ce deuxième moulin existaient encore en 1940, et la localité portait toujours le nom de Moulin des Mères.

Quatre sœurs chez les Sœurs

Plus encore que les redevances annuelles et le moulin, ce qui a contribué à rapprocher Pierre Auclair de la communauté des Augustines est le fait que quatre de ses filles y sont entrées comme religieuses.

La première est Françoise, entrée en août 1702, à l'âge de 16 ans. La première année qu'elle passe au monastère est tristement mémorable sous le nom d'Année de la Grande Picote. Une épidémie de variole, appelée picote, fait des ravages. *Notre hôpital, écrit l'annaliste, fut rempli d'une si grande quantité de malades que, ne pouvant tous les y loger et n'ayant pas d'endroits chauds pour les mettre, nous les plaçâmes dans le chœur. On interrompit les observances et nous retardâmes les vêtements de mes Soeurs Jeanne-Geneviève Baudri et Françoise Auclair, qui étaient entrées ici dans le cours de l'été, parce que dans cette désolation publique, nous n'avions pas le temps de nous reconnaître.* Françoise s'en tire et décède à l'âge de 39 ans.

La deuxième à entrer au couvent est Marie-Anne. Elle y entre en 1705, à l'âge de 17 ans. Sa longévité lui vaut le triste privilège d'être le témoin de deux catastrophes : l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1755 et la prise de Québec par les Anglais en 1759.

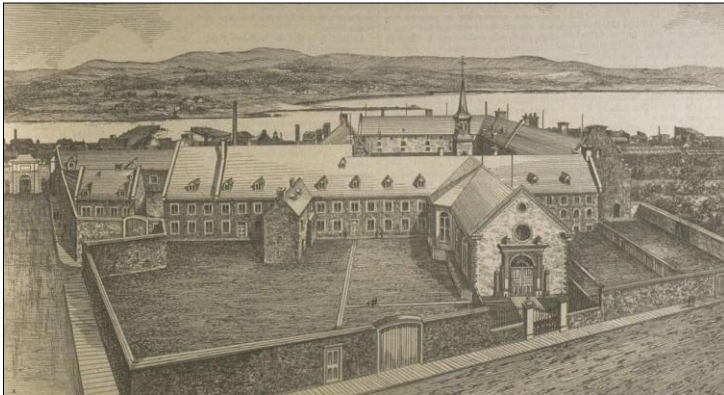


Illustration ancienne de l'Hôtel-Dieu (date inconnue) : on remarque à gauche un élément des fortifications de Québec démoli en 1873, l'ancienne porte du Palais, aussi appelée porte de Saint-Nicolas.

Le 5 juin 1755, réunies au réfectoire pour le dîner, les sœurs écoutent la lecture en silence. Soudain, une consœur entre, affolée, criant : « Le feu est au couvent ! » Les flammes ravagent la toiture de l'aile du monastère qui a été construite en 1695. Un vent fort souffle du nord-est et les flammes se répandent rapidement aux autres bâtisses. On se hâte à mettre les malades en lieu sûr et on s'affaire à sauver les objets de valeur. En moins de deux heures, les flammes ont consumé pratiquement tout, à l'exception des caves voûtées.

Des gens d'une honnêteté douteuse se sont introduits dans le monastère et dans l'hôpital pour les vider d'une partie de leur contenu. Pour se justifier, les voleurs ont l'habitude de dire : « Si ce n'est pas nous, ce sera le feu ». Le pillage fera grossir les pertes.

Sans logis, les quarante-neuf religieuses sont hébergées d'abord chez les ursulines, puis chez les jésuites, où elles demeurent deux ans, y soignant les malades qu'on leur amène. Puis elles réintègrent les lieux partiellement reconstruits.

Quelques années plus tard, on apprendra que l'incendie a été allumé volontairement. Deux matelots, mécontents de leurs rapports avec la mère hospitalière, sont montés sur le toit et ont enduit l'une de ses extrémités de soufre avant d'y mettre le feu. De retour en France, les deux incendiaires avoueront leur crime et seront pendus.

En 1759, survient le siège de Québec. Le 13 juillet, les soeurs et les malades se réfugient à l'Hôpital Général. Il ne reste à l'Hôtel-Dieu que cinq soeurs converses, chargées de surveiller les biens qui ont été entassés dans les caves voûtées. Sans leur présence, ces biens seraient pillés, car l'armée utilise une partie des bâtisses comme entrepôt. Marie-Anne Auclair, elle-même converse, est alors âgée de 71 ans. On ignore si elle fait partie des gardiennes.

Durant le siège, l'Hôtel-Dieu n'a pas été incendié, mais le bombardement a causé beaucoup de dégâts. Quinze boulets sont tombés sur les toits, de sorte que les couvertures sont percées. Plusieurs cheminées sont endommagées et mettent en danger d'incendie. Le jardin a été pillé et les champs ruinés. Le troupeau de soixante-dix bêtes à cornes, que l'on avait pensé mettre à l'abri à la Canardière, a servi à nourrir les troupes françaises cantonnées à Beauport.

Pendant vingt-cinq ans, l'hôpital et une partie du monastère serviront à loger l'armée britannique. Il est interdit aux religieuses de loger d'autres personnes. Tout au plus leur est-il accordé la permission de soigner quelques malades, de sorte qu'elles puissent respecter leur voeu d'hospitalité. Cette restriction, plus encore que le manque d'espace, sera vécue comme une épreuve.

Marie-Anne Auclair ne connaîtra pas le retour à la normale. Elle décède en 1771, à l'âge de 83 ans.

La troisième des filles de Pierre Auclair à entrer au couvent est Marie-Thérèse. Elle entre en 1709, à l'âge de 16 ans. Elle y décède à l'âge de 48 ans.

La quatrième est Jeanne-Marguerite. Elle entre en juin 1723, à l'âge de 18 ans. Elle prend l'habit en décembre, mais elle ne pourra pas faire sa profession. Elle décède en septembre, l'année suivante. Les religieuses semblent avoir éprouvé pour cette jeune fille une affection toute particulière. Au bas de l'acte de vêtue, on lit la note suivante : *Elle est morte le 13e de septembre 1724, après neuf mois de noviciat, portant le saint habit, ayant rempli tous ses devoirs avec beaucoup de ferveur. Elle avait été élevée dans une rare innocence et ayant sucé la piété avec le lait. Elle était simple et fort intérieure.*

Ce témoignage nous rappelle le rôle exceptionnel joué par sa mère, Marie-Madeleine Sédilot, dans l'éducation de ses enfants. Rappelons qu'une cinquième de ses filles est entrée à l'Hôtel-Dieu de Montréal et que deux de ses garçons sont devenus prêtres.

Des soeurs converses

En entrant au couvent, les filles fournissent une pension pour la durée du noviciat, le mobilier de leur cellule, de même que leur trousseau, incluant leur couvert et leurs ustensiles. Elles font la promesse d'une dot, requise au moment de la profession. Ainsi, Pierre Auclair doit payer respectivement 500, puis 400, puis 500, puis 600 livres. Une partie de cette dot est payable en denrées, après entente avec la communauté. C'est ce qu'il aurait déboursé si elles s'étaient mariées.

La communauté distingue deux classes de religieuses. Les unes sont désignées sous les noms de *soeurs de choeur*, *choristes* ou *hospitalières*. Elles viennent de familles aisées ou de la noblesse

et sont scolarisées. Leurs occupations principales sont la récitation de l'office au chœur plusieurs fois par jour, et le soin des malades. Aux trois vœux ordinaires de religion, elles ajoutent celui d'*hospitalité*, c'est-à-dire celui de s'occuper des malades. C'est aussi à elles que reviennent les tâches administratives. Comme ce sont des personnes de qualité, leur dot est fixée en moyenne à 2 500 livres, ce qui est beaucoup.

Les autres religieuses sont désignées sous les noms de *soeurs converses* ou *soeurs domestiques*. Elles viennent de milieux modestes et assurent les gros travaux : cuisine, lessive, soin de la basse-cour et du jardin. Les qualités requises sont la robustesse et la docilité. Elles n'ont pas accès aux malades, pas de voix au chapitre, ne peuvent chanter au chœur ni apprendre le plain chant. Pour suppléer à la récitation de l'office, elles disent leur chapelet. Certaines constitutions prévoient que *celles qui ne savent ni lire ni écrire ne l'apprendront point, afin de ne pas être détournées de leurs charges*.

Les filles de Pierre Auclair sont des soeurs converses. Sept de leurs frères et soeurs savent signer leur nom, mais pas elles. Leur formule de profession est signée d'une croix. Lorsque Françoise entre au couvent, la communauté compte 32 choristes et 9 converses. Ces dernières représentent 28 % des effectifs. Cette proportion demeure constante. Certaines constitutions limitent le nombre des converses, qui font office de servantes, afin d'éviter que les choristes ne s'embourgeoisent.

Deux marraines au cloître

Les Augustines sont cloîtrées. Une fois entre les murs du couvent, elles ne peuvent en sortir sans une permission expresse de l'évêque. Elles n'assistent même pas aux funérailles de leurs parents. La clôture ne sera abolie qu'en 1965, à la suite du concile Vatican II. C'est donc avec étonnement qu'on apprend que deux des petits-fils de Pierre Auclair ont eu comme marraine une religieuse de l'Hôtel-Dieu.

En janvier 1738, Jean-Baptiste, qui héritera du bien paternel, fait baptiser un garçon. Le parrain est l'abbé Pierre Auclair, oncle de l'enfant. La marraine est Mère Marie-Andrée Duplessis, supérieure de l'Hôtel-Dieu. L'enfant prend le nom du parrain et de la marraine : Pierre-André. Près des fonts baptismaux, les deux se font remplacer et pour cause. L'abbé Pierre est curé à Saint-Augustin, la marraine est cloîtrée.

En août 1748, un autre garçon de Jean-Baptiste Auclair a pour parrain l'abbé Étienne Auclair, oncle de l'enfant, et pour marraine Mère Marie-Geneviève Duplessis, soeur de la précédente. Eux aussi se font remplacer. Le parrain est curé à Kamouraska, la marraine est cloîtrée. L'enfant prend le nom du parrain et de la marraine : Étienne-Marie.

De toute évidence, les relations entre la famille et la communauté sont étroites.

Raymond L'Heureux